

CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2020 **Compte rendu**

Étaient présents :

GUEGUEN Sandrine – SAINT JALM Hervé - HUGUET Fabien
KERBRAT Ludwig – LEGLAND Morgane – OLERON Geneviève
OLLIVIER Jean-Claude – PORCHER Ghislaine – GENTRIC Gabriel

Étaient absents :

CHALONY Ludovic et LE FLOCH Angéline, excusés

Lecture et approbation du compte-rendu précédent.

PROJET EOLIEN

La commune a été contactée en 2019 par La société BayWa re. France, pour l'implantation de 3 éoliennes sur deux zones potentielles (secteur Grand Hugon, secteur Quistillic).

Le conseil municipal en place s'était prononcé favorablement avec quelques réserves, pour permettre la réalisation d'une étude.

Le 25 juin 2020, les représentants de cette société sont venus présenter le futur projet aux nouveaux élus.

A ce stade, Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de poursuivre ce projet.

Après en vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

OUI 4 voix

NON 5 voix

Conformément au résultat du vote, Madame le maire prononce l'abandon du projet.

ANTENNE RELAIS TELEPHONIE MOBILE

Madame le Maire indique que la société BOUYGUES souhaite installer une antenne relais téléphonie mobile sur une partie de la parcelle cadastrée C 378, c'est-à-dire auprès du terrain des sports, propriété de la commune.

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture sur la commune qui fait aujourd'hui gravement défaut.

Le choix d'emplacement doit permettre d'amplifier au mieux la réception pour les habitants de la commune en 3G et 4G.

Le conseil municipal donne son accord sur le lieu envisager et autorise la poursuite de la procédure concernant l'implantation de ce pylône.

PROGRAMME VOIRIE 2019

Le programme voirie 2019 concernait la suppression du ralentisseur rue Alphonse Razer et des travaux d'enrobés sur la voirie à la Boissière et l'accès à l'atelier communal.

Ces travaux d'un montant de 32 562,90 HT ont été confiés à l'entreprise COLAS.

A ce jour, la suppression du ralentisseur et les travaux d'enrobés à la Boissière ont été réalisés pour un montant de 17 599,40 € HT.

Considérant que l'accès à l'atelier communal ne représentait pas une priorité, les élus ont souhaité délocaliser les travaux au village de Kerforniou, en respectant le montant de l'enveloppe des travaux.

Le montant des travaux au lieu-dit Kerforniou est estimé à 12 509,50 € HT

Les travaux prévus pour l'accès à l'atelier communal pour un montant de 13 113,50 € HT sont supprimés

Le montant du marché passe donc de 32 562,90 € HT à 31 958,90 € HT, soit une diminution de 1,86 % du montant du marché.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux à Kerforniou et autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au marché du programme voirie 2019.

ADMISSION EN NON VALEUR

Accord du conseil pour admettre en non-valeur une créance de redevance d'assainissement devenue irrécouvrable pour un montant de 183,88 €.

CONSITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A la suite du renouvellement des conseillers municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au conseil municipal de proposer des personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs.

La liste proposée par le conseil municipal aux services fiscaux, dans laquelle ils choisiront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants est la suivante :

LE ROUX Pascal	MORVAN Yveline
CLOAREC Lionel	LE JEAN Pascal
BEUZIT Jean	HUGUEN Andrée
STEPHAN Yoan	BELLOUR René
LEGRAND Christophe	DANTEC Muriel
GALLIC Magalie	BARBIER Alain
YVEN Jean Michel	GLORENEC Madeleine
PLUSQUELLEC Rémy	SEVERE Vanessa
KERVOELEN David	PERON Jean Jacques
MORIN Emmanuel	NORMAND Stéphane
ANCEL Maryse	TEURNIER Pierre
THOMAS Guy	TOUDIC Evelyne

COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

A la suite du renouvellement des conseillers municipaux et d'un courrier de la Préfecture, il appartient au conseil municipal de désigner les personnes qui siégeront à la commission communale de contrôle de la liste électorale.

Cette commission est composée de 3 membres.

Le conseil municipal,

Désigne Mme Geneviève OLERON en tant que conseillère municipale

Propose Mr Maurice PORCHER en tant que délégué de l'administration et Mme Gisèle LE DUFF-BEAUQUIS en tant que déléguée du Tribunal de grande instance.

COMPOSITON DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Lors de la réunion du conseil en date du 4 juin 2020, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS a été fixé 8 :

4 membres élus au sein du conseil (pour rappel membres élus : Angéline LE FLOCH, Morgane LEGLAND, Ghislaine PORCHER et Hervé SAINT JALM)

4 membres désignés par le maire : Michèle BEUZIT, Albert LOZAC'H, Sandrine DUCAUDAIN et Katell HUGUET.

Le conseil d'administration du CCAS présidé par le maire est désormais au complet.

OCCUPATION DE LA SALLE AN AMZER VAD

En raison de l'épidémie de Covid 19 et suite aux directives de l'état et au aux mesures sanitaires mises en place, la salle An Amzer Vad a été fermée le 15 mars 2020.

En conséquence, la commune a été contrainte d'annuler plusieurs réservations prises par les particuliers et les associations communales.

Lors de la séance du 9 juillet, compte-tenu du contexte sanitaire, les conseillers avaient décidé de prolonger cette situation jusqu'au 31 août 2020.

Vu la situation actuelle, les conseillers décident de ne pas louer à la salle à des particuliers jusqu'au 31 décembre 2020.

Les associations pourront uniquement organiser des réunions ou des activités (hors activités dansantes) sous la responsabilité d'un organisateur identifié et dans le respect les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

Pour la bonne marche et le bon fonctionnement de la salle, les conseillers décident la mise en place d'un protocole sanitaire.

REGULARISATIONS COMPTABLES

Accord du conseil pour prendre une délibération de régularisation comptable, suite à des différences entre l'inventaire communal et l'actif de la trésorerie. Ces corrections ne font par opération d'ordre non budgétaire et n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice :

Débit : compte 2802 pour 1 166,10 € Crédit : compte 1068 pour 1 166,10 €

Débit : compte 2803 pour 388,70 € Crédit : compte 1068 pour 388,70 €

Débit : compte 28031 pour 270,00 € Crédit : compte 1068 pour 270,00 €

Accord du conseil pour prendre une délibération pour corriger le résultat de clôture 2019 du budget principal, afin de faire une bonne reprise des résultats sur le budget 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Le Foyer du Club du Lannec reprend ses activités à compter du jeudi 25 septembre.

Les cours de yoga à partir du Lundi 14 septembre.

La rue du Fournil a été interdite à la circulation sauf riverains après les travaux d'aménagement du bourg, dans un souci de sûreté et de commodité du passage dans cette route.

Malgré cela, actuellement de nombreux véhicules continuent d'emprunter cette route. Une réflexion va être menée en collaboration avec le service des routes du Département pour apporter une solution à ce dysfonctionnement.

Les journées du patrimoine se déroulent les 19 et 20 septembre 2020. L'église sera ouverte au public du 10 heures à 18 heures pendant ces 2 jours. Geneviève OLERON sera responsable de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment.

Fin de Séance.